

## Accueil Urbanisme

---

**De:** laurence g <plongeuse@gmail.com>  
**Envoyé:** dimanche 15 avril 2018 17:08  
**À:** Accueil Urbanisme  
**Objet:** Enquête publique  
**Pièces jointes:** Enquête publique.docx

E19

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe le courrier que je souhaite voir remettre au Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique ouverte sur la révision du PLU de la Ville de Grasse.

Vous en souhaitant bonne réception,

Meilleures salutations.  
Laurence GALLAROTTI

Mme GALLAROTTI Laurence  
Bastides Mourachonne  
Villa 44  
83, Route des Aspres  
06370 MOUANS SARTOUX

Le 14 avril 2018

Objet : révision générale du PLU  
Emplacement réservé E0227-crédation d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 45 places.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Propriétaire d'une villa dans la copropriété des Bastides de la Mourachonne, sise sur la commune de Mouans Sartoux, mais juste en face de la parcelle mentionnée en objet, je me permets d'attirer votre attention sur les problèmes qu'une telle réalisation ne manqueraient pas d'entraîner et sur mon souhait de vous voir prononcer un avis défavorable à son maintien dans la révision du PLU.

En effet, la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 45 places est-elle bien opportune à cet endroit, situé en plein virage d'une route communale limitée à 50 kms / heure , très passante, desservant l'hôpital de Grasse, la zone industrielle des Bois de Grasse mais également la ville de Pégomas.

De plus, de nombreux projets sont en cours actuellement dans le secteur avec la construction d'un collectif de cent logements au chemin de la Tourache avec commerces et crèche, appel à projet sur le site de l'ex BELAMBRA, extension de l'hôpital...

Cette urbanisation de plus en plus dense va bien entendu engendrer des flux circulatoires importants sur un axe déjà insécuritaire (vitesse excessive, inexistence de cheminement piéton, passage de nombreux poids lourds) et dans un quartier déjà largement touché par les nuisances de la zone industrielle entre autre.

Aussi, la réalisation de ce projet ne pourra qu'être un facteur aggravant, les gens du voyage se déplaçant avec des véhicules hors gabarits de type caravane et camping-car.

Enfin, et de façon non négligeable, il est évident que cela conduira à une dévalorisation de non biens immobiliers, car sans stigmatiser, une telle structure n'est pas « vendeur » ni gage de sécurité et de tranquillité.

Dans l'espoir de vous voir prendre en compte ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurence GALLAROTTI